



BLIND TEST DES CGP

« Faites le point en 10 questions sur votre potentiel' Conformité »

En termes de formalisation documentaire, vous vous définissez comme un cabinet au profil :

- Prudent, vous préférez faire trop que pas assez ;
- Équilibré, vous essayez d'aller vers le mieux ;
- Dynamique, mais commercialement uniquement...

La dernière date de mise à jour de votre document d'entrée en première relation remonte :

- Au 1^{er} janvier 2020 ;
- Vous ne savez plus ;
- Au 3 janvier 2018.

Pour vous, la conformité du cabinet est :

- Une priorité et un vecteur de développement ;
- Une contrainte qu'il est difficile d'appliquer ;
- Une obligation que l'on doit respecter.

Vous pensez qu'en tant que Conseiller en gestion de patrimoine revêtant les statuts de CIF, IAS et IOBSP :

- On peut être contrôlé par l'AMF, l'ACPR et son association de rattachement ;
- Seule l'AMF peut vous contrôler ;
- Les contrôles sont possibles mais demeurent quand même rares.

Pour vous le questionnaire profil de risque est :

- Un document au centre de la relation commerciale et réglementaire ;
- Un document de plus ;
- Un document que vous souhaiteriez mieux comprendre.

Au sein de votre cabinet, la cartographie des risques de blanchiment :

- Est complétée pour chaque client et chaque opération ;
- N'est pas complétée par manque de temps ou d'outils ;
- Est complétée pour les clients les plus importants.

Pour votre cabinet vous envisagez :

- Un projet de croissance externe ou une cession à court ou moyen terme ;
- Pas de projet en particulier ;
- Un développement régulier et autonome.

Disposez-vous d'un recueil de procédures à la fois complet, à jour de la réglementation en vigueur et opérationnel :

- Oui évidemment ;
- Je ne pense pas que mes documents soit totalement conformes et exhaustifs ;
- Quel recueil de procédures ?

A quelle fréquence vérifiez-vous l'adéquation des solutions conseillées à votre client ?

- Au moins annuellement ;
- A chaque opération ;
- Lors de la souscription uniquement.

Pour vous RGPD, c'est :

- Un acronyme que vous avez intégré dans votre fonctionnement ;
- Un dossier en retard sur votre bureau... ;
- Vous n'êtes pas concerné par RGPD.

Ce questionnaire vous a interpellé ? N'hésitez pas à nous contacter !